RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATOUT FRANCE
L' Agence de développement touristique de la France

AMI - Destinations digitales

Appui à l'accélération marketing numérique des réseaux
90% des achats de séjours touristiques (de façon directe et indirecte), tant pour les Français que pour les clientèles internationales, se réalisent sur Internet.

Aujourd'hui, si les réseaux territoriaux sont pleinement impliqués dans la protection de leurs actifs naturels, culturels ou patrimoniaux, ils investissent encore trop peu dans le numérique pour valoriser leurs démarches.

Responsables de réseaux de territoires, cet AMI vous accompagne dans la prise en compte des enjeux de transition numérique en finançant des parcours de professionnalisation, des diagnostics de performances et/ou des plans marketing digitaux en France et à l'étranger.

Sont éligibles les réseaux territoriaux domiciliés en France ou dans les outre-mer, fédérant a minima 15 destinations.

Cet AMI s'adresse aux personnes morales que sont :
- les fondations et associations de droit privé,
- les GIP/GIE et autres formes de groupements.

Appel à manifestation d'intérêt clos en novembre 2022

Connaître les 12 lauréats

- Télécharger le document Laureats Destinations digitales.pdf PDF – 94.51 Ko